

Le statut particulier comme point d'orgue

GRAND CONSEIL

Les députés francophones ont préparé, mardi soir, la session de printemps qui débute lundi prochain, une nouvelle fois à Bernexpo.

PAR MARISOL HOFMANN

Lundi prochain, les députés vont entamer la session de printemps, à BernExpo, avec un programme copieux puisque, face au volume d'affaires à traiter dû notamment aux nombreux reports de la session d'hiver 2020, cette dernière a été prolongée de quatre jours. Pour la Députation francophone, le point d'orgue de cette session est le projet de révision de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne, qu'elle appréhende avec confiance.



Nous nous réjouissons de l'aboutissement de la loi sur le statut particulier, le fruit de nombreuses années de travail, que nous soutenons à l'unanimité. Nous sommes certains qu'elle sera bien accueillie au sein du Grand Conseil.

SANDRA ROULET ROMY
AU NOM DE LA DÉPUTATION FRANCOPHONE

«Nous nous réjouissons de l'aboutissement de cette loi, le fruit de nombreuses années de travail, que nous soutenons à l'unanimité. Nous sommes certains qu'elle sera bien accueillie au sein du Grand Conseil», commente Sandra Roulet Romy, présidente de la Députation francophone.



Les parlementaires se sont notamment penchés, mardi soir, sur la candidature de Christine Bühler, de Romont, qui souhaite siéger au sein de la Députation francophone. Elle a été admise par une grande majorité de cette dernière. ARCHIVES PETER SAMUEL JAGGI

Pour rappel, ce projet de modification de loi, approuvé par le Conseil exécutif en novembre dernier et dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2022, vise à renforcer la position du Jura bernois et des francophones biennois en accordant de nouvelles compétences au CJB et au CAF dans l'attribution de subventions, dans le domaine de la culture et de l'identité régionale ainsi qu'à mettre un point final aux travaux menés dans le cadre du projet Statu

quo+ (Le JdJ du 17 novembre 2020).

«Le principal changement est l'élargissement des compétences du CJB en lui permettant de transférer des montants entre différents fonds, à savoir celui de loterie, du sport et d'encouragement des activités culturelles, une fois par année», explique la socialiste de Malleray. Et de poursuivre «Avant, l'argent à disposition dans les fonds qui n'était pas dépensé y restait et créait ainsi une accu-

mulation des réserves, qui pouvaient être utilisées ultérieurement, mais uniquement dans le domaine prévu.»

La révision de la loi sur le statut particulier élargit également le périmètre d'action et d'élection du CJB et du CAF. «Jusqu'à présent, les 24 mandats du CJB étaient répartis selon les anciens districts. Désormais, les membres seront élus au suffrage universel dans le cercle électoral du Jura bernois. Cette proposition fait suite à un po-

tulat du député Tom Gerber (réd: PEV, Reconvilier) accepté par le Grand Conseil en 2018», précise la présidente de la Députation.

En ce qui concerne le CAF, conformément à une ordonnance exploratoire du Conseil exécutif, l'extension de son périmètre d'action s'étend aux 19 communes de l'arrondissement administratif de Bienne. Plusieurs interventions de députés de la région seront également au programme de cette

session printanière. Parmi elles figurent la motion de Peter Gasser (PSA) intitulée «Le Jura bernois: un désert pédopsychiatrique?», qui fait suite à la fermeture des antennes du Service de pédopsychiatrie de Moutier et de Saint-Imier, celle de Tom Gerber et Sandra Roulet Romy pour l'introduction de l'écriture de base dans la partie romande du canton, ou encore celle pour la suppression de la zone 30 km/h à la route de Reuchenette, à Bienne, «qui suscite le débat et sur laquelle les membres de la Députation ont des avis tranchés».

Un nouveau visage au sein de la Députation?

Sandra Roulet Romy a également souligné qu'une nouvelle membre pourrait bien intégrer la Députation. Christine Bühler (PBD) en a fait la demande. Cette personnalité de la région, bien connue dans les milieux ruraux, notamment grâce à ses huit années passées à la tête de l'Union suisse des paysannes, a été élue, l'automne dernier, au Grand Conseil afin de reprendre le siège du parti de l'arrondissement Bienne-Seeland laissé vacant par le démissionnaire Jakob Etter.

«Les élus du Jura bernois intègrent automatiquement la Députation mais comme elle fait partie du cercle électoral de Bienne, sa candidature a dû être débattue», explique la socialiste. Une candidature qui a été acceptée mardi soir par une grande majorité. Cette décision devra encore être avalisée par le Grand Conseil la semaine prochaine ou alors lors d'une prochaine session.

Règles d'hygiène bien respectées

LABORATOIRE CANTONAL De graves manquements ont été constatés dans seulement 2% des entreprises contrôlées.

Les contrôleurs du Laboratoire cantonal (LC) ont inspecté l'an dernier 5800 entreprises d'alimentation et analysé plus de 9500 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable. Des manquements importants ont été constatés dans 2% des entreprises.

La pandémie de coronavirus a confronté le personnel du LC à des défis particuliers, notamment parce que les restaurants sont restés fermés plusieurs semaines au printemps et parce que des règles d'hygiène strictes devaient être appliquées lors des inspections dans les entreprises. «Les employés analysent les échantillons depuis la mai-

son», explique Otmar Deflorin, chimiste cantonal.

Moins de contrôles

Plus de 5800 entreprises de denrées alimentaires ont été inspectées (restaurants, fromageries, boucheries, boulangeries, installations d'alimentation en eau potable et exploitations agricoles), un nombre légèrement inférieur à celui de 2019. Les contrôleurs ont constaté 3900 manquements mineurs environ. Sur 9500 échantillons de denrées alimentaires ou d'eau potable prélevés, 1100 ne satisfaisaient pas aux normes d'hygiène, étaient altérés voire dangereux pour la santé ou

n'étaient pas étiquetés correctement. Les contrôles ont porté non seulement sur la qualité des denrées alimentaires, mais aussi sur la propreté des équipements, les autocontrôles, la conformité des locaux et l'étiquetage.

Peu de manquements graves

Des manquements importants ou graves ont été constatés dans 146 entreprises (2% des sites contrôlés). Ils ont entraîné des mesures souvent drastiques comme des fermetures. Autocontrôles insatisfaisants, mauvaise hygiène, étiquetages incorrects ou températures de stockage de mets précuits trop élevées ont été les défauts les plus souvent relevés.

Lors des inspections menées dans des entreprises de production artisanales, quelque 2100 échantillons de denrées

alimentaires très périssables ont été prélevés (aliments précuits, pâtisseries, crème fouettée, canapés, charcuterie, etc.); 630 d'entre eux (30%) ont donné matière à contestation, le plus souvent parce que le traitement des produits n'était pas conforme aux règles d'hygiène ou parce que ces derniers étaient stockés depuis trop longtemps, à des températures trop élevées ou sans surveillance de leur état de conservation.

Le LC a aussi contrôlé la qualité des encres des salons de tatouage. Sur les 30 échantillons testés, seuls 10 étaient conformes aux exigences légales. De nombreux échantillons enfreignaient les normes: ils contenaient notamment des agents de conservation et des colorants prohibés. **CBE-MPR**

PUBLICITÉ

SPORTSOUTLET!
best price for you **FACTORY!**

lu 1.3. – sa 6.3.2021

Soldes de fin d'hiver

avec au moins 50% de rabais

sur tout l'assortiment
(prix net exclus)

Articles de sport et de loisirs

sur plus de 1000 m², pour petits et grands à des super prix

Sports Outlet Factory
Industrie Süd
Grenzstrasse 33 - 3250 Lyss
+41 32 385 10 50
info@sportsoutletfactory-lyss.ch